

MINISTERE  
DES  
AFFAIRES ETRANGERES

CABINET DU MINISTRE

Le Conseiller technique

REPUBLIQUE FRANCAISE

Paris, le

14 AVR. 95 004673 CM

COPIE

BORDEREAU D'ENVOI

A LA DIRECTION DES FRANCAIS  
A L'ETRANGER ET DES ETRANGERS  
EN FRANCE  
A l'attention de Mme BOUROLLEAU

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p>A/S : RWANDA - Indemnités en faveur des veuves des membres de l'équipage disparus lors de l'attentat contre le Président Mabyarimana</p> <p>- Lettre de M. Georges MARTRES, ancien Ambassadeur de France au Rwanda, adressée au Ministre, en date du 9 avril 1995</p> <p>Copie : M. Christian JOB - Cabinet du Ministre de la Coopération</p>	<p>1</p>	<p>Pour projet de réponse à la signature du Cabinet./.</p> <p><i>au</i></p> <p>Nathalie LOISEAU-DUCOULOMBIER</p>

NDL

DFAE, Mme Exprocheau Paris, le 9 Avril 1995

Pour info et de passage à la

signature du Colonel + Copie MINCOOP. M. J. pour info

AFFAIRES ETRANGERES  
CABINET DU MINISTRE  
12. AVR. 1995  
ARRIVEE

Georges Martres

Ancien Ambassadeur de France au Rwanda

à Son Excellence Monsieur Alain Juppé,  
Ministre des Affaires Etrangères,

COPIE

Monsieur le Ministre,

Le 6 Avril 1994, le Président de la République du Rwanda, le général Juvénal Habyarimana, disparaissait dans un attentat qui a également coûté la vie à l'équipage français de son avion. Les membres de cet équipage, — un pilote, un co-pilote et un mécanicien —, n'étaient pas des mercenaires. Ils étaient recrutés par une société dont le contrat était financé par le Fonds d'Aide et de Coopération au titre de l'assistance française au Rwanda.

Notre politique dans ce pays avait eu, à l'été de 1990

Trois objectifs:

— aider indirectement, sur plans strictement techniques et

financier, le gouvernement du Président Habyarimana à faire face à l'agression extérieure armée dont il était victime de la part d'une minorité manifestement non représentative de l'opinion nationale,

- inciter en même temps ce gouvernement à s'ouvrir à l'opposition intérieure (en Avril 1994, la moitié de ce gouvernement, dont le Premier ministre, appartenait à l'opposition),

- favoriser une solution négociée avec l'opposition extérieure (cette solution s'était concrétisée, dans le courant de l'été 1993, par l'accord d'Arusha).

Notre politique ainsi définie avait nécessité un contact très étroit de notre ambassade avec le Président Habyarimana.

A ce contact, l'équipage présidentiel a apporté une modeste

mais constante et fidèle contribution en informant régulièrement l'ambassadeur et son attaché de défense sur tous les mouvements du Chef de l'Etat rwandais. Les trois hommes

de cet équipage ont payé cruellement de leur vie l'idée de

nos efforts et de ceux de la communauté internationale pour éviter la catastrophe que nous pressentions depuis quatre ans.

C'est pourquoi je suis profondément touché d'apprendre que leurs veuves n'ont encore perçu à ce jour aucune indemnité.

Il paraîtrait logique que cette indemnité incombât à l'assureur responsable par la société qui employait l'équipage. Mais si tel n'était pas le cas, l'Etat français ne pouvait se désintéresser du sort des familles de ces trois hommes qui, en tout état de cause, se trouvaient au service du Rwanda mais à celui de la France.

J'appelle votre bienveillante attention sur ce cas douloureux avec d'autant plus de confiance que des trois principaux candidats à la Présidence de la République Française, Monsieur Jacques Chirac est le seul à avoir donné au journal Le Monde une réponse satisfaisante sur le Rwanda en rappelant notamment que "c'est à la demande de la France que le Conseil de Sécurité a chargé le Secrétaire général des Nations Unies d'une

enquêtes sur l'attentat qui a causé la mort des présidents  
mexicains et brésiliens et déclenché les massacres".

Très agréablement, mon cher Ministre, les assurances  
de ma très haute considération.



Georges MATRES

10, VILLA CROIX-NIVERS

75015 PARIS